



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E156905

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2027

ÉDITÉ LE

16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/09/2023

1 000

Raison sociale : AIR FORCE CHAUFFAGE

5 AVENUE DES CAMPAGNES
66680 CANOHES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 813173374RCS

Siret : 813 173 374 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 68981U

Assurance Responsabilité Travaux :

CREDIT AGRICOLE ASSURANCE 2201BTPA2400585

Assurance Responsabilité Civile :

CREDIT AGRICOLE ASSURANCE 2201BTPA2400585

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 07 82 01 39 16

Portable : 07 82 01 39 16

Fax :

Site Internet :

E-mail : airforcechauffage@gmail.com

Responsabilité légale :

LLORED JEROME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.